



**REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

**DU 18 JUILLET 2025**

**PROCES-VERBAL N°1**

Présents :

Jérôme BOSCARI – Jean-Yves ARRIGONI – Marie-Line BALDASS – Christelle BOSCARI -  
Guillaume BOUTINES - Philippe COLLADO –Jean-Pierre FAURE – Chrystelle FERRIE –  
Cédric ICHE - Michel LEPKOWICZ – Joël MESTRE - Alexandre MOUEDDED TROJET –  
Nicolas NEZRY - Jean-Jacques ROYER – Éric SAMARA - Jean-Claude SOLETO - Dany  
SOWINSKI –

Invités : Romain PORTELA – Brigitte VERNIS – Badr BEN AMAR (Ne participent pas au  
vote du CODIR)

Excusés :

Corentin DA COSTA - Leslie DELRIEU - Rémi PLANCHENAUULT - Nicolas SOBECK -  
Romaric ARNON CTD DAP 82 (Invité) - Daniel TRISTAN CTD 82 (Invité).

**INFORMATIONS LIMINAIRES :**

Les présentes décisions, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la  
Ligue de Football d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de  
l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission  
Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans un délai de sept jours dans le  
respect des conditions de forme et de délais de l'article 190 des Règlements Généraux  
de la FFF.

## 1) Ouverture de séance

À 19H10 par le Président Jérôme BOSCARI.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur présents.

Le Président évoque le club de St Nauphary qui a saisi en référé le Tribunal Administratif pour contester sa relégation, avec une date d'audience prévue le 28/07 prochain. Le Président du District du Tarn & Garonne prévoit de faire appel à un cabinet d'avocats pour se défendre. Le coût prévisionnel de la convention d'honoraires avoisine les 5 à 6K€ environ.

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents.**

Le Président fait part de sa frustration face à la judiciarisation croissante des conflits sportifs et le temps considérable consacré à ces questions.

## 2) VOLET ADMINISTRATIF

- **Approbation du Procès-Verbal**

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal suivant :

Date	Commissions	N° PV	Date de Parution
26/06/2025	Assemblée Générale Ordinaire		

- **Match Amical PAU F.C / RODEZ AF à Montauban le 02 août 2025 à 18H**

Mail du 18/07/25 de l'équipe communication du Montauban FCTG nous informant du match amical de préparation des deux équipes de Ligue 2 au stade Jean Verbeke.

Tarif unique de 8€ pour le grand public, entrée gratuite pour les moins de 12 ans sur présentation d'une pièce d'identité au guichet.



- **Club Lieu de Vie F.F.F « Promotion 2025/2026 »**

Pour le lancement de la 7e saison du dispositif fédéral « **Club Lieu de Vie** », le District du Tarn & Garonne est ravi de vous annoncer la liste des clubs intégrant ce dispositif pour la saison 2025/2026 : 5 clubs ont été renouvelés : **Bravo à eux !**

« **Club lieu de vie** » a pour vocation de donner aux clubs les outils nécessaires au développement de leur projet associatif et à la mise en place d'activités autour de la pratique sportive.



DISTRICT	CLUB	STATUT
DISTRICT TARN&GARONNE	CAZES O.	Renouvelant
DISTRICT TARN&GARONNE	CASTELSARRASIN GANDALOU FC	Renouvelant
DISTRICT TARN&GARONNE	U.S MONTBARTIER	Renouvelant
DISTRICT TARN&GARONNE	F.C GARONNE GASCOGNE	Renouvelant
DISTRICT TARN&GARONNE	FC MONTPEZAT PUYLAROCQUE	Renouvelant

3

- **Nouvelle obligation d'affichage – Lutte contre les Violences**

Nous vous informons que le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a récemment renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant une **obligation d'affichage supplémentaire** dans tout **établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive\***.

En complément notamment de l'affichage des copies des diplômes, des titres et des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement ainsi que, pour les établissements accueillant des mineurs, d'une information sur le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (119), il **ajoute l'obligation d'affichage d'une information sur les dispositifs permettant de recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes ou les témoins de violences.**

**Cet affichage doit être effectué dans un lieu visible de tous à l'aide de l'une des deux affiches (à imprimer au format A3) ci-jointes.** Chaque club dispose d'un **délai de 6 mois**, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.

Nous vous informons par ailleurs, que le **décret d'application de la loi du 8 mars 2024\*\* a été publié le 11 juin 2025.**

Pour mémoire, cette loi consacre notamment **l'obligation pour les dirigeants de clubs de signaler à l'administration, sans délai**, lorsqu'ils ont connaissance du comportement d'un éducateur ou d'un dirigeant « *dont le maintien en activité constitue un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants* ». **Désormais le non-respect de cette obligation par les dirigeants de clubs pourra conduire l'autorité administrative à prononcer une interdiction d'exercer ces fonctions**, à titre temporaire ou définitif.

*\* Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

*\*\* Loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport (1) - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr))*

#### **Affiches Annexe 1.**

- **Interdiction de fumer dans de nouveaux lieux publics depuis le 1er juillet**

**A partir du 1 juillet 2025**, il sera interdit de fumer dans les stades et les installations sportives afin de garantir un environnement plus sain. Cette mesure découle d'un décret paru au Journal Officiel le 28 juin 2025 et fait partie d'un ensemble de mesures visant à protéger les jeunes générations et à réduire l'exposition au tabagisme passif.

#### **Quelles zones seront concernées dans les stades ?**

L'interdiction de fumer s'appliquera à l'intérieur des stades et des installations sportives, dans les zones accessibles au public durant les heures d'ouvertures. Le périmètre exact de cette interdiction sera déterminé prochainement par le Ministère qui fixera les contours précis de l'application de cette nouvelle réglementation.

#### **Les sanctions pour non-respect de cette interdiction**

Les contrevenants risquent une amende de 4ème classe, d'un montant forfaitaire de 135€ pouvant aller jusqu'à 750€.

Le Ministère a promis une période de mise en place de l'interdiction et de pédagogie.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051806161>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18351>

- **Appels – Pouvoir au Président du District et Secrétaire Général**

Le Comité Directeur donne tout pouvoir pour la mandature 2024-2028 au Président du District de Football de Tarn & Garonne, ou en son absence au Secrétaire Général du District de Football de Tarn & Garonne pour agir en appel, appel disciplinaire ou dans le cadre de toute procédure prévue par les Statuts et Règlements de la Fédération Française de Football, notamment au titre IV des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F. conformément à l'article 22 des Statuts du District de Football de Tarn & Garonne.

- **Fermeture du District du Tarn & Garonne**

Le District sera fermé pour les congés d'été du 04 août au 25 août inclus.

- **Embauche Romain PORTELA**

Projet de contrat de travail en CDI, à temps complet, à compter du 01/09/2025, avec aide ANS, comme agent de développement communication après la fin de son alternance.

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents le projet d'embauche de Romain PORTELA à compter du 01/09/25.**

- **Les dates importantes Saison 2025/2026**

Séminaire des Présidents de Clubs matinée du **dimanche 07 septembre 2025**

Le séminaire de rentrée est prévu le dimanche 07 septembre 2025 de 09h à 13h. L'ordre du jour est à définir. La présence de tous les membres du Comité Directeur est obligatoire.

Réunion U15/U17/U19 le **lundi 08 septembre 2025**

Rentrée du foot U11G le **samedi 13 septembre 2025**

Journée de rentrée des Arbitres le **dimanche 14 septembre 2025**

Rentrée du foot U9 G le **samedi 20 septembre 2025**

Rentrée du foot U7 le **samedi 27 septembre 2025**

Trophée des Champions Jean Verbeke le **dimanche 02 novembre 2025**

Festival U13 Pitch Phase départementale le **samedi 28 mars 2026**

Finales des jeunes U15/U15F/U17 le **jeudi 14 mai 2026**

Journée Nationale des Débutants le **samedi 30 mai 2026**

Finales des Coupes du District le week-end des **06 et 07 juin 2026** (sous réserve)



- **Organisation de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A) du Tarn & Garonne Saison 2025-2026**

Présentation de l'organisation de la C.D.A Saison 2025/2026 sans le représentant des clubs (il sera validé au prochain Comité Directeur).

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents l'organisation de la C.D.A du Tarn & Garonne pour la Saison 2024-2025 (Annexe 2).**

- **Appel à renouvellement des Commissions du District Tarn & Garonne**

Les nouvelles demandes et démissions des différentes commissions départementale seront traitées et validées lors du prochain Comité Directeur.

### **3) VOLET FINANCIER**

- Michel LEPKOWICZ fait le point des clubs qui ont encore un montant dû au District à date.

Un mail du District a été expédié le 08/07 aux clubs pour régularisation sous 15 jours. Sans retour de paiement du solde, proposition de blocage des licences jusqu'à régularisation.

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents la proposition de blocage des licences sans régularisation du solde dû.**

- **Caisse de Péréquation**

Les montants pour la saison 2025/2026 sont :

- D1 : 255€/mois pendant 9 mois
- D2 : 95€/mois pendant 9 mois
- D3 : 95€/mois pendant 9 mois
- D4 : 85€/mois pendant 9 mois
- U15/U16/U17 : 65€/mois pendant 9 mois

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents les montants par catégorie de la caisse de péréquation.**

- **Annexe 5 « Dispositions Financières » Saison 2025-2026**

Le Comité Directeur a échangé et acté les modifications des dispositions financières pour la nouvelle saison 2025/2026.

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents l'Annexe 5 « Dispositions Financières » pour la Saison 2025-2026. (Annexe 3)**

- **Barème des Frais des Officiels Saison 2025-2026**

Pris connaissance du document à titre informatif de la Ligue de Football d'Occitanie le Barème des Frais des Officiels Saison 2025-2026. **(Annexe 4)**

- **Prix de vente des licences Saison 2025-2026**

Pris connaissance du document à titre informatif de la Ligue de Football d'Occitanie **(Annexe 5)**

- **Renouvellement Adhésion A.E.2.F et A.N.P.D.F**

Le Comité Directeur a validé à l'unanimité des membres présents le renouvellement de l'adhésion à l'A.N.P.D.F (Association Nationale des Présidents de Districts de Football) et à l'A.E.2.F (Association des Employeurs du Football Français) pour les 4 prochaines saisons de la mandature lors du Comité Directeur PV 1 du 12 juillet 2024.

- **Contrat de Partenariat Naming D1 « Ayroles Motoculture Husqvarna »**

Le partenariat de naming D1 Séniors Masculins a été signé pour trois saisons avec la société Ayroles Motoculture Husqvarna de Montauban.

Un grand merci à **AYROLES MOTOCULTURE HUSQVARNA** pour sa confiance et son engagement aux côtés de notre district.

- **Contrat de Partenariat « Autant des Fleurs »**

### **Au Temps des Fleurs devient le fleuriste officiel du District !**

Le partenariat a été signé pour trois saisons jusqu'en 2028 pour accompagner le District et apporter une touche fleurie lors des grands rendez-vous.

« Autant des Fleurs » dispose de 3 boutiques à Labastide St Pierre et 2 sur Montauban.

N'hésitez pas à faire appel à eux pour vos différents besoins floraux tout au long de l'année.

Magasins : Livraison possible sur Montauban et ses alentours

- Montauban – 24 rue de l'Égalité
- Labastide-Saint-Pierre
- Galerie Leclerc Aussonne – 362 avenue Jean Jaurès

Merci au représentant Jérôme Barrière pour la confiance

**Bienvenue dans le club des partenaires du District.**



- **Contrat de Partenariat « BKEEPER SPORT »**

Le District de Football du Tarn-et-Garonne est fier d'annoncer la signature aujourd'hui d'une convention de partenariat avec BKEEPER, fabricant français de gants pour gardiens de but. Ce partenariat s'inscrit dans la durée pour les trois prochaines années et marque une volonté commune de soutenir les gardiens de but du département, en valorisant leur rôle essentiel sur les terrains.

Un grand merci à **BKEEPER SPORT** pour sa confiance et son engagement aux côtés de notre district.



9

- **Contrats d'objectifs Clubs Tarn & Garonne Saison 2024-2025**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents les aides financières pour les formations d'Arbitres et d'éducateurs conformément aux contrats d'objectifs clubs pour la saison 2024-2025.

#### **4) VOLET SPORTIF**

- **Calendrier Séniors Masculins Saison 2025/2026**

Sur proposition de la Commission de Gestion des Compétitions, le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents le calendrier général suivant :

- Seniors Masculins

Ce calendrier figure **en annexe 6**. Il est précisé qu'il est susceptible de modifications en cours de saison.

- **Refus d'engagement Championnat D3 SEPTFONDS F.C Saison 2025/2026**

Courrier du Président du club demandant à s'engager en championnat D4 et refusant l'engagement en championnat D3.

**Article 57.2 - Refus d'engagement** (R.G Ligue de Football d'Occitanie)

*« Un club refusant, avant la clôture des engagements, sa participation dans un championnat pour lequel il s'est maintenu sera rétrogradé dans la division inférieure. Il entraîne, de facto, la rétrogradation de son équipe inférieure si cette dernière était maintenue ou en position d'accéder à ladite division. »*

**Le Comité Directeur prend acte de la décision du club de Septfonds FC.**

- **Refus d'accession Championnat D3 CAZES O.3 Saison 2025/2026**

Courrier du club demandant à ne pas accéder en championnat D3 pour son équipe 3 et souhaitant être réengagée en championnat D4.

**Article 57.1 - Refus d'accession** (R.G Ligue de Football d'Occitanie)

*« Avant le 30 juin, tout club refusant l'éventualité d'une accession au niveau supérieur pour la saison suivante doit en faire la déclaration auprès de la L.F.O. par courrier recommandé ou courrier électronique via la messagerie officielle du club. L'équipe conservera sa place au sein de son championnat d'origine et empêche l'accession de l'équipe réserve si celle-ci en avait obtenu le sportivement le droit. »*

**Le Comité Directeur prend acte de la décision du club de Cazes O. Équipe 3.**

- **Refus d'engagement Championnat D3 ST NAUPHARY 2 Saison 2025/2026**

Concernant le club de St Nauphary, le Comité Directeur note le non-engagement de son équipe 2 en championnat D3 après la clôture des engagements.

**Article 57.2 - Refus d'engagement** (R.G Ligue de Football d'Occitanie)

*« Un club refusant, avant la clôture des engagements, sa participation dans un championnat pour lequel il s'est maintenu sera rétrogradé dans la division inférieure. Il entraîne, de facto, la rétrogradation de son équipe inférieure si cette dernière était maintenue ou en position d'accéder à ladite division. »*

*Les clubs qui refuseraient un engagement après la clôture des engagements seront pénalisés d'une amende dont le montant est fixé par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions. Ceux-ci seront considérés en situation de forfait général au sein dudit championnat et rétrogradé à l'issue de la saison. Ledit refus d'engagement ne crée alors pas une vacance au sein du championnat concerné. Également, même s'ils en obtiennent sportivement le droit lors de la saison suivante (N+1), lesdits clubs ne*

*pourront prétendre à une accession au niveau supérieur. Par application de l'article 130.2 des règlements généraux de la F.F.F., dans la situation où le refus d'engagement interviendrait avant le début du championnat, ledit forfait général n'entraînera pas le forfait des équipes inférieures du club. Ces dernières étant autorisées à évoluer au niveau de compétition qu'elles avaient acquis pour la saison concernée. A l'inverse, tout forfait général d'une équipe sénior, après le début du championnat, entraînera, de facto, le forfait général de l'ensemble des équipes séniors inférieures. »*

**Le Comité Directeur prend acte de la décision du club de St Nauphary équipe 2.**

- **Mail du club de MONTESQUIEU F.C**

Mail du 03 juillet 2025 du Président du club, nous informant que le club n'aura pas d'équipe pour la saison 2025/2026,

- **Validation des Classifications des arbitres District 82 Saison 2025/2026**

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents les classifications des arbitres Saison 2025/2026.**

**Annexe 7**

- **Validation des Poules des Championnats D1, D2 et D3 Séniors Masculins**

<b>Saison 2025/2026</b>	
<b>Championnat D1</b>	
1	Bressols 2
2	Brulhois FC
3	Caussade
4	Corbarieu
5	Grisolles 2
6	JEM
7	Lafrançaise
8	Lomagne 82
9	Malause
10	Meauzac
11	Montbartier
12	Saint Nauphary

<b>Championnat D2</b>		
	<b>Poule A</b>	<b>Poule B</b>
1	Loubéjac/Ardus	Garonne Gascogne 2
2	Aucamville	Labastide du Temple
3	AS Stéphanoise	Montpezat/Puylaroque
4	Montech	Cazes 2
5	Etoile Sud	2 Rives 82 2
6	Castel Gandalou	Lomagne 82 2
7	Molières	Bressols 3
8	Meuzac 2	Monclar Quercy Vert
9	Albias	A Bas Quercy
10	JEM 2	Montbeton/Lacourt

<b>CHAMPIONNAT D3</b>				
	<b>Poule A</b>	<b>Poule B</b>	<b>Poule C</b>	
		Grisolles 3	Nègrepelisse/Montricoux 2	1
1	Vazerac	Lamagistère	Loubéjac/Ardus 2	2
2	Confluences 2	La Nicolaite 2	Etoile Sud 2	3
3	Malause 2	Quercy Seounes	Caussade 2	4
4	Garonne Gascogne 3	Labastide du Temple 2	As Stéphanoise 2	5
5	Corbarieu 2	Aucamville 2	Montech 2	6
6	Castel Gandalou 2	Lafrançaise 2	Quercy Rouergue	7
7	2 Rives 82 3	Brulhois FC 2	Serignac	8
8	Montbartier 2	Montbeton/Lacourt 2	Montpezat/Puylaroque 2	9
9	Albias 2	Lomagne 82 3	Bas Quercy 2	10

**Sur proposition de la Commission de Gestion des Compétitions, le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents la composition des poules des championnats D1, D2 et D3 Séniors Masculins.**

## 5) VOLET JURIDIQUE

- **Modifications Règlementaires Ligue Football d'Occitanie.**

Le Comité Directeur prend note des modifications règlementaires validées à l'Assemblée Générale de la L.F.O le samedi 28 juin 2025.

- **Règlement C.D.A**

Présentation par Guillaume BOUTINES. Révision complète de la grille d'évaluation des arbitres avec modifications du système de notation, ajout d'une note pour la présence et la participation aux réunions, stages et formations et modifications des dispositions concernant les arbitres assistants joueurs.

Les mails seront expédiés par les boîtes officielles F.F.F.

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents les modifications du règlement intérieur de la C.D.A Saison 2025/2026.**

- **Règlements Généraux du District 82 Modifications**

Proposition de modification **de l'article 24 paragraphe « Arbitre assistant joueur »** des règlements généraux du District Tarn & Garonne pour la saison 2025/2026 à la demande de clubs avec des équipes réserves.

13

### **Annexe 8**

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents la modification des règlements généraux du District Tarn & Garonne à titre expérimental pour la Saison 2025/2026.**

## 8) VOLET EVENEMENTIEL

Christelle BOSCARI et Romain PORTELA nous dévoilent le logo des « 80 ans du District 82 » et nous expriment la volonté de constituer une commission spéciale pilotée par Christelle pour organiser les festivités sur la saison 2025/2026.

Le nouveau logo sera intégré dans toutes les communications du District.

## 9) DIVERS

- **Formalisme des PV des Commissions Départementales**

Pour rappel, les procès-verbaux de toutes les commissions départementales (sauf commissions de litiges, disciplines et appel) seront validés par le Comité Directeur avant publication.

Mise en place d'un formalisme standardisé unique pour tous les procès-verbaux des commissions départementales.

- **Championnats de France Foot à 8 Fédération des clubs de défense**

7 de nos arbitres ont eu l'honneur d'officier lors des phases finales du championnat national de football à 8, organisées sur le complexe sportif Verbeke à Montauban. Placée sous l'égide de la Fédération des Clubs de Défense, cette manifestation a rassemblé huit équipes représentant leurs régions respectives.

Remerciement d'Alexandre TROJET pour la mise à disposition des arbitres, pour leur implication, leur engagement qui ont grandement contribué au succès de cet événement et au bon déroulement des rencontres.

Un tour de table est effectué pour terminer le Comité Directeur.

14

**Le prochain Comité Directeur aura lieu le lundi 01/09 à 18h30.**

La séance est levée vers 21h45.

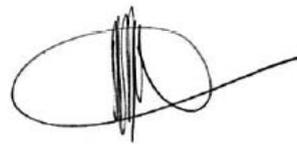
**Joël MESTRE**

Secrétaire Général



**Jérôme BOSCARI**

Président du District



## Annexe 1



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)



S'interroger, c'est **AGIR**.  
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

**#TousConcernés**

© Ministère des Sports et de la Jeunesse / Institut Français de l'Éducation - 2024 - © 4411/10/2024 - 10/2024

15



en cas d'urgence



pour signaler  
des situations  
d'enfance en danger



pour les cyberviolences  
et le harcèlement en ligne



pour la prévention  
du suicide



## Annexe 2



### COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

#### ORGANISATION CDA TARN-ET-GARONNE

SAISON 2025– 2026

- **Président** : LASJUNIES Michel
- **Président Délégué**: El Badaoui Nabil
- **Secrétaire général** : Dany SOWINSKI
- **Secrétaire adjoint** : Philippe COLLADO
- **Pôle désignations** : Christian FEUTRIER / Ben amar Badr
- **Arbitre en activité** : Romain Coyne
- **Ancien arbitre** : Saint Aroman David
- **Éducateur désigné par la Commission Technique du district** : El Haloui Khalid
- **Représentant de club n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage** :
  - **Christophe Le clezio** arrêt – en cours de remplacement
- **Représentant élu des arbitres au Comité de direction** : Guillaume BOUTINES
- **Autre membre du Comité de Direction désigné par celui-ci** : Philippe Collado
- **Pôle formation** : Maxime Berguit, Xavier Borderies, Romain Coyne,
- **Pôle observations** : Guillaume BOUTINES / Badr BEN AMAR

#### **Observateurs membres CDA:**

- Michel LASJUNIES
- Philippe COLLADO
- David SAINT AROMAN
- Dany SOWINSKI
- Berguit Maxime
- Romain Coyne
- Farik TOUAREF
- Nabil El Badaoui
- Xavier Borderies
- Guillaume BOUTINES
- Badr BEN AMAR

- **Représentant Commission de litiges et de discipline** : Dany SOWINSKI

- **Représentant Commission d 'Appel**: Philippe COLLADO

#### **Observateurs hors membres cda :**

- Omar Ksakass
- Amine Ladraa
- Mohamed Setterrahmane

#### **Nouveaux observateurs :**

- Romain Busquet  
(21ans, réside à escatalens, arbitre de ligue séniors, représente le club de Garonne Gascogne)
- Florent Chanfreau  
(23ans, arbitre ligue assistant spécifique, représente le club du FC 2Rives)
- Mehmet Kilinc  
(28 ans, arbitre ligue, habite toulouse représente le club de Revel)
- Muhammed Kilinc  
(26 ans, arbitre ligue, habite à Toulouse, représente le club de Revel)



### Annexe 3



## DISPOSITIONS FINANCIERES 2025/2026

### COTISATIONS - ENGAGEMENTS - GESTION INDEMNITES FORFAITAIRES

<b>COTISATION</b>		Montant
<b>FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL</b>		
Cotisation annuelle Fédérale		60
<b>LIGUE D'OCCITANIE</b>		
Cotisation annuelle d'un club de District Masculin		70
Cotisation annuelle d'un club de District Féminin		50
<b>DISTRICT</b>		
Caisse de solidarité		15
Frais de gestion club (-de 100 licenciés)		150
Frais de gestion club (de 100 à 200 licenciés)		250
Frais de gestion club (+ de 200 licenciés)		300
Cotisation annuelle d'un club (Gratuit pour les nouveaux clubs la première saison)		150
<b>ENGAGEMENT</b>		
<b>Engagements des clubs par équipe</b>		
<b>Football Libre</b>		Montant
D1 District		250
D2 District		230
D3 District		220
D4 District		195
D5 District		175
U 19 Interdistrict		85
U 17 District		60

U 15 District	55
U 13 District	40
Football Animation U7-U9-U11	20
<b>Féminines</b>	Montant
Seniors District	150
U18	60
U15	55
U13	40
Autres Catégories District	20
<b>Futsal</b>	Montant
Seniors District	20
Jeunes District	0
<b>Coupes</b>	Montant
Coupe de France Seniors	52
Coupe Gambardella	26
Coupe Occitanie Seniors	45
Coupe Occitanie U15 - U17 - U19	25
Coupe Occitanie Féminine	25
Coupe de Tarn et Garonne Seniors	100
Coupe de Tarn et Garonne Seniors féminines	50
Challenge Jean Jutgla Seniors	0
Coupe des Réserves Seniors	80
Coupe Interdistrict U19	45
Coupe de Tarn et Garonne U15 - U17 Equipes 1	45
Challenge Trophées Sport U15 - U17 Autres Equipes que l'équipe 1 du club	25
Coupe Nationale PITCH U13	0
Challenge U11	0
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	Montant
<b>LICENCES</b>	
Demande de certificat international de transfert	20
Demande de certificat de sortie Art 106-4	20

Opposition au changement de club	50
Refus de Délivrer lettre de sortie sans raisons valables	50
Refus d'accord au changement de clubs abusif	50
Astreinte (art 100,2 LFO) : 30/jours dans la limite de 60 jours	30
<b>Frais de Dossier Administratifs</b>	
Absence à l'Assemblés générale	100
Absence d'un club à une convocation officielle	100
Absence à une convocation d'une instance (par personnes convoqués non excusée)	35
Défaut de réponse aux renseignements demandés par l'instance	35
Demande de report d'une rencontre hors délai si accord de la C,D,G,C	35
<b>Rencontres et Tournois</b>	
Frais de dossiers	30
<b>Procédures Réglementaires et Disciplinaire</b>	
Réclamation (Art 187,1) Séniors	40
Réclamation (Art 187,1) Féminines et Jeunes	30
Evocation (Art 187,2)	80
Ouverture Dossier Disciplinaire	35
Procédure Appel	130
Irrecevabilité	35
Retrait après convocation	60
Caution appel individuel	300
Demande en révision (Art 197)	150
<b>AMENDES</b>	<b>Montant</b>
<b>Licences et Participations non autorisée</b>	
Licences non retournée à la LFO (par semaines de retard)	60
Licence obtenue à l'aide de faux renseignements (au club) : minimum	300
Falsification d'une licence ou substitution de joueur (au club) : minimum	300
Fraude sur l'identité d'un joueur (au club) : minimum	300

Substitution de joueur (au club)	300
Défaut de C.I.T	60
Absence de Licence de joueur jeune joueur ou féminine	60
Absence de Licence de joueur ou joueuses seniors	60
Absence de licences pour une personnes exerçant une fonction officielle	60
Participation joueur licencié dans un autre club	100
Joueur sans aucune licence	200
Non-respect de la catégorie d'âge, infraction aux règles de mixité Art 213	25
Sous classement Séniors en jeunes	500
Interdiction de surclassement	50
Absence de double surclassement	100
Participation à plus d'une rencontre (Art 151)	85
Pratique dans un club non affilié ou dans une association non reconnue Art 216	50
<b>Droit de Changement de Clubs</b>	
Séniors Vétéran - Séniors - U20 -U19- U18	75
Séniors F - Séniors - U20F -U19F- U18F	75
U16- U17 - U16F - U17F	60
U14- U15 - U14F - U15F	45
Arbitres	250
Opposition à changement de Clubs	50
<b>Discipline Règlement</b>	
Avertissement . Art 227	15
Exclusion	30
3 ème Avertissement donnant 1 match ferme	30
9 bis Annexe 2 Règlements Généraux Art 228	
Ouverture d'un dossier (sanction inférieure ou égale à 4 matches de suspension	25
Ouverture d'un dossier (sanction supérieure à 4 matches)	30
Participation d'un joueur suspendu à une rencontre amicale	50

Falsification feuille de match	250
Vente de Boissons non autorisées (minimum) Art 229	200
<b>Rencontre non Autorisée</b>	Montant
Tournoi non autorisé	50
<b>Compétitions</b>	
Retrait d'une équipe régulièrement engagée après l'établissement des calendriers	150
Absence de FMI	25
FMI Irrégulière et absence de l'annexe	30
Absence de saisie de résultats	25
Retard dans transmission FMI	25
Retard d'envoi feuille de match papier	25
Par jour de retard au delas des heures autorisées	15
Non envoi ou retard Rapport arbitres	35
<b>Frais de dossier administratif gestion rencontres</b>	
Forfait équipe Seniors D1 D2 D3 + D4 Accession (2ème phase)	
1 er Forfait	50
2 ème Forfait et Forfait Général	100
Forfait équipe Seniors D4 (1ère phase) et D4 Maintient (2ème phase)	
1 er, 2 ème, 3 ème, 4 ème Forfait	20
5 ème Forfait et Forfait Général	50
Forfait au cours de la dernière journée de championnat Seniors	460
Forfait au cours de la dernière journée de championnat Jeunes et Féminines Séniors	230

Forfait d'une équipe de jeunes	
1er Forfait	30
2ème Forfait	40
3ème Forfait et Forfait Général	50
Forfait d'une équipe Féminine Seniors à 8	
1er Forfait	30
2ème Forfait	40
3ème Forfait et Forfait Général	50
Forfait Coupe ou Challenge Seniors	100
Forfait Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole	100
Forfait Coupe d'Occitanie Seniors à partir des 1/32 ème de Finale	100 300
Forfait Coupe d'Occitanie U17 et U15 :	100
Tour District	50
Tour Ligue	150
Forfait Coupe d'Occitanie Féminine	
Pour les premiers tours	80
à partir des 1/4 de Finale	230
Non restitution de la dotation, d'un trophée ou trophée cassé	500
Equipements (article 7 du Règlement de la compétition)	150
Non-respect des articles 19 et 21 du Règlement de la Compétition	500
Organisation d'un Challenge ou Tournoi sans autorisation (au club) : minimum	50
Equipe abandonnant volontairement le terrain : minimum	100
Retrait d'une équipe régulièrement engagée, après la parution des calendriers	150
Refus accession après le 30 juin	150
Perte de recontre pour motif disciplinaire	100

Perte de rencontre pour motif réglementaire	50
Default d'utilisation d'une dotation	150
<b>Non respect des obligations des clubs</b>	
<b>Non respect des obligations des clubs au Statut des Educateurs</b>	
D1	250
U19 et D2	200
D1 Féminin ( Gratuité la première année de création de l'équipe)	200
U14 à U18	200
U11 à U 13 (1 Educateur Diplômé par équipe engagées)	150
U7 à U9 (1 Educateur Diplômé par catégorie)	150
<b>Non respect des obligations des clubs - Equipes de jeunes</b>	
<b>Amende Forfaitaire (club / entente / groupements)</b>	
Départementale 1	300
Départementale 2	250
Départementale 3	250
Départementale 4	200
<b>Non respect des obligations des clubs au Statut des Arbitres</b>	
1 ère année	50
2 ème année	100
3 ème année	200
<b>Non respect des protocoles lors des finales</b>	1000
<b>Plan de lutte contre les incivilités</b>	
Non mise en place d'une charte d'étique et de déontologie / saison	250
Non respect des challenges de Fair Play	250
Non mise en place de l'Opération "Touche pas à mon Foot" / plateaux	50
Non respect des protocoles de RESPECT avant et après match / plateau ou match	50
Non port par les capitaines du brassard "Respect tout terrain" / match	50
Non port par les éducateurs du brassard "Educateur" / match	50
Non mise en place de l'affichage RESPECT / plateau	50
Non respect de mise en place du Programme Educatif fédéral / saison	250

<b>Divers</b>	
Articles 89 et 90 du Règlement des Championnats	50
A la demande des services administratifs ou commissions	35
Refus non motivé d'une sélection pour un joueur (au club) (minimum)	40
Installation sportives non conforme	20
Absence de drapeau pour arbitre assistant	10
Absence de délégué à la police du terrain ou non muni de brassard	30
Défaut de traçage ou accessoire de jeu (par infraction)	20
<b>Pour toute autre disposition financière, non inscrite dans</b>	
<b>l'annexe 5 du District de Tarn et Garonne, les dispositions</b>	
<b>financières de la Ligue d'Occitanie ou de la FFF seront retenues</b>	

## Annexe 4



**SAISON 2025-2026**



### **BAREME des FRAIS des OFFICIELS**

#### **FRAIS DE DEPLACEMENTS**

0,447 du kilomètre ( Trajet Aller-Retour)  
**35€ (Minimum) Déplacement**  
 Hors Match 0,447 du kilomètre ( Trajet Aller-Retour)

#### **INDEMNITES D'ARBITRAGE**

COMPETITION		ARBITRE CENTRAL	ARBITRE ASSISTANT
	Régional 1	64	37
	Régional 2	53	35
	Régional 3	48	33
	Féminines Régional 1	44	25
	Féminines Régional 2	42	25
Coupe de France	1er et 2ème Tour	50	32
	3ème et 4ème Tour	55	35
	5ème et 6ème Tour	68	45
Coupe d'Occitanie	du 1er au 32ème	46	28
	des 32èmes au 1/16e	50	32
	à partir des 1/8e	60	37
	Coupe de France FEMININE	45	25
	Coupe d'Occitanie Féminine	42	25
		40€ + Km (minimum 54€)	
	Foot Entreprise	42	37
	Futsal	33	23
U20 - U18	Région	39	28
	Département	36	26
U15 -U16 - U17	Région	32	25
	Département	28	22
U14- U15	Région	32	25
	Département	28	22
DISTRICT		ARBITRE CENTRAL	ARBITRE ASSISTANT
	Départemental 1	46	28
	Départemental 2	43	28
	Autres Catégories Départementales	40	28
	Féminines D1 + COUPE Tarn et Garonne	40	28
	<b>Région</b> : Indemnités seniors pour des matchs en semaine (hors jours férié - hors Futsal et Foot Entreprise)	16	16

## Annexe 5

### PRIX de VENTE des LICENCES pour la Saison 2025-2026



Sur proposition des Trésoriers Généraux,  
en date du 10 Juillet 2025, le COMITE de DIRECTION à l'unanimité décide de fixer comme suit le prix  
de vente des LICENCES et de l'ASSURANCE aux Clubs et le montant des divers droits pour la Saison  
2025-2026 :

#### LICENCES

SENIOR VETERAN – SENIOR – SENIOR F – FOOTBALL ENTREPRISES / LOISIR BEACH – FUTSAL – FUTNET - U20 – U19 – U18 – U20F – U19F – U18F .....	28,50 Euros
LICENCE FOOT SANTE (Foot en marchant, FitFoot et GolfFoot) .....	15,00 Euros
U17 – U16 - U17F – U16F.....	25,50 Euros
U15 – U14 – U15F – U14F.....	22,50 Euros
U13 – U12 – U13F – U12F.....	19,50 Euros
U11 – U10 – U11F – U10F.....	17,50 Euros
U9 – U8 – U9F – U8F.....	16,00 Euros
U7 – U6 – U7F – U6F – ARBITRES TRES JEUNES.....	9,00 Euros
TECHNIQUE .....	42,00 Euros
DIRIGEANT (E) .....	20,00 Euros
Nouvelle licence dirigeante : remboursement au club uniquement de la part de la Ligue (hors assurance et part FFF)	
LICENCE VOLONTAIRE .....	8,50 Euros
EDUCATEUR FEDERAL – ANIMATEUR - ARBITRES OFFICIELS – DELEGUES .....	20,00 Euros
MEMBRES INDIVIDUELS .....	Gratuité
Nouvelle licence arbitre féminine : remboursement au club uniquement de la part de la Ligue (hors assurance)	
Membre indépendant district .....	10,00 Euros
ARBITRES HONORAIRES .....	32,50 Euros

□

#### DROIT de CHANGEMENT de CLUB - PERIODE NORMALE ou NON

*(sauf si le club quitté est en NON ACTIVITE dans la catégorie au moment du Changement du Club,  
dans ce cas IL N'Y A PAS DE DROIT de Changement de Club)*

SENIOR VETERAN – SENIOR – U20 – U19 – U18 SENIOR F – U20F – U19F – U18F .....	75 Euros
ARBITRE.....	250 Euros
<i>(somme qui abondera un fonds de développement de l'Arbitrage Occitan)</i>	

U17 – U16 – U17F – U16F.....	60 Euros
U15 – U14 – U15F – U14F.....	45 Euros

**N.B. :** Pour les Catégories U13 à U6, ainsi que pour le Football Loisirs, il n'y a pas de DROIT de CHANGEMENT de CLUB

□

 DROIT D'OPPOSITION à CHANGEMENT de CLUB .....	50 Euros
---	----------

Annexe 6



DISTRICT DU TARN & GARONNE SAISON 2025 2026  
CALENDRIER DES COMPÉTITIONS SÉNIORS MASCULINS

Dates		Coupe de France	Coupe Occitanie M	Coupe T&G	Coupe Jean Jutgla	Coupe des Réserves	D1	D2	D3	D4
A O Û T 2 0 2 5	Sam 2	Dim 3								
	Mer 6									
	Sam 9	Dim 10								
	Mer 13									
	Sam 16	Dim 17								
	Mer 20									
	Sam 23	Dim 24	T1							
	Mer 27									
Sam 30	Dim 31	T2	T1							
S E P T 2 0 2 5	Mer 3									
	Sam 6	Dim 7					J1	J1	J1	
	Mer 10									
	Sam 13	Dim 14	T3	T2						
	Mer 17									
	Sam 20	Dim 21					J2	J2	J2	
	Mer 24									
	Sam 27	Dim 28	T4	T3						
O C T 2 0 2 5	Mer 1									
	Sam 4	Dim 5					J3	J3	J3	
	Mer 8									
	Sam 11	Dim 12	T5	T4	T1	T1				
	Mer 15									
	Sam 18	Dim 19					J4	J4	J4	
	Mer 22									
	Sam 25	Dim 26	T6	T5	T2	T2				
Mer 29										

Dates		Coupe de France	Coupe Occitanie M	Coupe T&G	Coupe Jean Jugla	Coupe des Réserves	D1	D2	D3	D4
N O V  2 0 2 5	Toussaint Sam 1	Dim 2					Trophée Verbeke	MR	MR	MR
	Mer 5									
	Sam 8	Dim 9					J5	J5	J5	
	Mer 12									
	Sam 15	Dim 16	T7	T6	1/8ème		1/8ème			
	Mer 19									
	Sam 22	Dim 23					J6	J6	J6	
	Mer 26									
Sam 29	Dim 30	T8					J7	J7	J7	
D E C  2 0 2 5	Mer 3									
	Sam 6	Dim 7					MR	MR	MR	MR
	Mer 10									
	Sam 13	Dim 14					J8	J8	J8	
	Mer 17									
	Sam 20	Dim 21								
	Mer 24									
	Jeudi 25 Noël						TRÊVE			
Sam 27	Dim 28	1/32ème	1/32ème							
J A N V  2 0 2 6	Jeudi 1 <sup>er</sup> de l'an									
	Sam 3	Dim 4					MR	MR	MR	MR
	Mer 7									
	Sam 10	Dim 11	1/16ème				J9	MR	MR	MR
	Mer 14									
	Sam 17	Dim 18					J10	J9	J9	
	Mer 21									
	Sam 24	Dim 25					J11	J10	J10	
	Mer 28									
Sam 31	Dim 1		1/16ème				MR	MR	MR	MR

Dates		Coupe de France	Coupe Occitanie M	Coupe T&G	Coupe Jean Jutola	Coupe des Réserves	D1	D2	D3	D4
F E V 2 0 2 6	Mer 4	1/8ème								
	Sam 7	Dim 8					J12	J11	J11	
	Mer 11									
	Sam 14	Dim 15			T1		J13			
	Mer 18									
	Sam 21	Dim 22					J14	J12	J12	
	Mer 25									
	Sam 28	Dim 1		1/8ème			MR	MR	MR	MR
M A R S 2 0 2 6	Mer 4	1/4								
	Sam 7	Dim 8		1/4	1/4	1/4				
	Mer 11									
	Sam 14	Dim 15					J15	J13	J13	
	Mer 18									
	Sam 21	Dim 22					J16	J14	J14	
	Mer 25									
	Sam 28	Dim 29					J17	MR	MR	MR
A V R I L 2 0 2 6	Mer 1									
	Sam 4	Dim 5					MR	MR	MR	MR
	Lundi 6 Pâques									
	Mer 8									
	Sam 11	Dim 12					J18	J15	J15	
	Mer 15									
	Sam 18	Dim 19					J19	J16	J16	
	Mer 22		1/2							
Sam 25	Dim 26					J20	J17	J17		
Mer 29										

Dates		Coupe de France	Coupe Occitanie M	Coupe T&G	Coupe Jean Jutgla	Coupe des Réserves	D1	D2	D3	D4
M A I 2 0 2 6	Vend 1 fête du Travail									
	Sam 2	Dim 3		1/4			MR	MR	MR	
	Mer 6									
	Vend 8 Victoire 45									
	Sam 9	Dim 10			1/2	1/2	1/2			
	Mer 13									
	Jeudi 14 Ascension									
	Sam 16	Dim 17					J21	J18	J18	
	Mer 20									
	Sam 23		FINALE							
		Dim 24		1/2						
	Lundi 25 Pentecôte									
Mer 27										
Sam 30	Dim 31					J22	Finale D2	Finale D3		
J U I N 2 0 2 6	Mer 3									
	Sam 6	Dim 7	FINALE	FINALE Sous réserve	FINALE Sous réserve	FINALE Sous réserve				
	Mer 10									
	Sam 13	Dim 14								
	Mer 17									
	Sam 20	Dim 21								
	Mer 24									
Sam 27	Dim 28									

MR : Match de Rattrapage

**Coupe d'Occitanie : Les Districts doivent transmettre les qualifiés à la Ligue pour le 18/11/2025**

CALENDRIER SCOLAIRE 2025/2026 :

Rentrée : Jour de reprise : lundi 1 septembre 2025

Vacances de Toussaint : Samedi 18 octobre 2025 – Jour de reprise : lundi 3 novembre 2025

Vacances de Noël : Samedi 20 décembre 2025 – Jour de reprise : lundi 5 janvier 2026

Vacances d'hiver : Samedi 21 février 2026 – Jour de reprise : lundi 9 mars 2026

Vacances de Printemps : Samedi 18 avril 2026 – Jour de reprise : lundi 4 mai 2026

Pont de l'Ascension : Jeudi 14 mai 2026 – Jour de reprise : lundi 18 mai 2026

Début de vacances d'été : Fin des cours – Vendredi 4 juillet 2026

## Annexe 7

EFFECTIF PREVISIONNEL			
<b>TOP FIVE (5)</b>	<b>Groupe Passerelle 4+1</b>	<b>JEUNES (14+4)</b>	<b>Arrêt de l'arbitrage(13)</b>
Aghmarl Bellal	Benalla Hicham	Bardle Gaetan	Ait M hand Mourad
Bouzakri Houcine	Grare Mickael	BARRY Mamadou	ALONSO Kellyan
Daran Thierry	Hemmer Kévin	Bazot Noe	Bouzebalk Yanis
Dufaud David	** Kadour Jonathan	Berrincha Leonor	EI Ghali mohamed
Leininger Maxime	Zouine Lahoucine	Boukch Ismael	ELIAS ENNAJI
<b>DISTRICT 1 (9+1)</b>	<b>DISTRICT 3 (25)</b>	<b>BOURNANE Sohalb</b>	Goncalvez Mickael
Achahboun Hakim	Allard Stephane	Bourreau NOLHAN	Maussant Coralie
Audibert Guillaume	Assmy Abdouhalime	CASTANIE Natan	Moreau Antonin
Bruel Capelle Denis	Bejaoul Faouzi	Cherkaoul Adam	Pagnon Romeo
Doslère Dave	Belloui Aziz	Conzato Cédric	Serralha carlos
Ibrahim Hamidou	Bilheran Didier	El hor Oussama	Simoes Daniel
Kaminski Pascal	Catsoullis Christophe	Jenck Luden	Verbecque Christophe
Khaoul Sofiane	Champol Kevin	Sahraoul Younes	<b>Année Sabatique(3)</b>
MillhoneMickael	Charlery P- Andre	Vigneau Noe	FAMRE Brandon
Miri Abdelhafid	Crocry Baptiste	* Alssaoui Hocine	Maussant Coralie
*Zahir Rédhouane	El Haloul Khalid	*Goncalves Ines	Lemaire Lilian
<b>DISTRICT 2 (12)</b>	Feroyan Ramzik	* Patat Ilann	<b>Changement de District (3)</b>
Aaya Youssef	Fontaine Fernand	*Singaglia Lucas	Moreau Antonin
Barde Olivier	Gallo Pierre Nicolas	<b>Stagiaires Seniors (2)</b>	Marques da silva
Carceles Julien	Ghayat Abderrafi	Mayinda Safi Pierre	Kaddouri Billel
Didier Erwan	Hamzaoui Abdelkrim	Ngon a zom Yvon	
EI Ghali Mustapha	Hussein Djutyar	<b>Stagiaires Seniors (7) Fla 24/25</b>	
EI Hadi Zouhair	Keita Sidik	Dufour Noria	
Fralche David	Kouralchi Nadhir	Ghiamallah Hadj	
Gardes Ludovic	Lafarge Franck	Mauvieux Nathan	
Guerziz Farid	Malidi Abdulatuf	Mohamed Mouloud Zain	
Hammich L'Hussein	Muller Joris	Perrinaud Florine	
Lachguer Khelifa	Poujal Cedric	Tavernier Maxime	
Olivero Eric	Saou Billel	Toukara Mohamed	
<b>ASSISTANTS (7+1)</b>	Smecca Jose	<b>Stagiaires Jeunes (3) 24/25</b>	
Bazin Rachid	Sow Malick	Bazin Yassin	
Borie OLIVIER		Dabo Mohamed	
Dominice Michael		Rassoul Rayan	
Gauthier Nicolas		<b>TOTAL : 90+ 5 = 95</b>	
**LAVENTURE Kenzo		Arbitre qui Monte	
Moutil Mohamed		Arbitre qui descend	
NoualDriss	*	Candidats Ligue en attente	
Queulln Arnaud	**	Sous réserve titularisé en sept	



**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DISTRICT TARN & GARONNE  
PROPOSITION DE MODIFICATIONS**

**Article 24 – Arbitre et Arbitres Assistants  
Paragraphe « Arbitre assistant joueur »**

Objectif : A la demande de clubs avec des équipes réserves, il est proposé d'étendre la possibilité aux clubs d'inscrire un joueur ou joueuse remplaçant en tant qu'arbitre assistant.

1

34

Précisions : Cette modification est à titre expérimental sur la saison 2025/2026.



Ancien Texte	Modification Proposée
<p>Dans les catégories suivantes : D4 Seniors et U 15, U15 F, U17, U17 F uniquement sur des matchs district les clubs ont la possibilité d'inscrire un joueur ou joueuse remplaçant en tant qu'arbitre assistant. Ce joueur ou joueuse inscrit en tant qu'assistant pourra rentrer en jeu à tout moment et devra être remplacé à la touche par un joueur ou joueuse présent sur le banc de touche ou par le joueur ou joueuse sortant. Un joueur ou joueuse sortant pourra devenir arbitre assistant. Si en cours de match il y a carence sur le banc de touche, un joueur ou joueuse licenciée (U17, U19, Senior) ou un dirigeant ou dirigeante licencié pourra suppléer l'arbitre assistant, ce dirigeant ou dirigeante devra posséder une licence. Les joueurs ou joueuses assurant le rôle d'arbitre assistant sont pour les U 15 ou U15 F, U17 ou U17 F sous la responsabilité de l'éducateur responsable de l'équipe, pour les rencontres seniors ils sont sous la responsabilité du capitaine. Pour éviter en fin de rencontre des changements abusifs du joueur arbitre assistant dans le seul but de gagner du temps, l'arbitre de champ se verra l'obligation de rajouter 30 secondes de temps additionnel après chaque changement de l'assistant. Pour la catégorie U 15 uniquement le joueur remplissant les fonctions d'arbitre assistant ne pourra exercer cette fonction que pendant 40 minutes maximum ce qui lui permettra de prendre part au jeu. Deux joueurs U 15 ou joueuses U15 F ne participant pas à la rencontre peuvent remplir les fonctions d'arbitre assistant, à la condition d'être inscrit sur la FMI comme arbitre assistant et arbitre supplémentaire. Si pour une raison quelconque le joueur assurant le rôle d'arbitre assistant ne rentre pas en cours de jeu, ce joueur sera considéré comme n'ayant pas participé à la rencontre.</p>	<p>Dans les catégories suivantes : <b>D3, D4 et D1F</b> Seniors et U 15, U15 F, U17, <del>U17F</del>, <b>U18F</b> uniquement sur des matchs district les clubs ont la possibilité d'inscrire un joueur ou joueuse remplaçant en tant qu'arbitre assistant. Ce joueur ou joueuse inscrit en tant qu'assistant pourra rentrer en jeu à tout moment et devra être remplacé à la touche par un joueur ou joueuse présent sur le banc de touche ou par le joueur ou joueuse sortant. Un joueur ou joueuse sortant pourra devenir arbitre assistant. Si en cours de match il y a carence sur le banc de touche, un joueur ou joueuse licenciée (U17, <b>U18F</b>, U19, Senior) ou un dirigeant ou dirigeante licencié pourra suppléer l'arbitre assistant, ce dirigeant ou dirigeante devra posséder une licence. Les joueurs ou joueuses assurant le rôle d'arbitre assistant sont pour les U 15 ou U15 F, U17 ou <del>U17F</del>, <b>U18F</b> sous la responsabilité de l'éducateur responsable de l'équipe, pour les rencontres seniors ils sont sous la responsabilité du capitaine. Pour éviter en fin de rencontre des changements abusifs du joueur arbitre assistant dans le seul but de gagner du temps, l'arbitre de champ se verra <b>dans</b> l'obligation de rajouter 30 secondes de temps additionnel après chaque changement de l'assistant. Pour la catégorie U 15 uniquement le joueur remplissant les fonctions d'arbitre assistant ne pourra exercer cette fonction que pendant 40 minutes maximum ce qui lui permettra de prendre part au jeu. Deux joueurs U 15 ou joueuses U15 F ne participant pas à la rencontre peuvent remplir les fonctions d'arbitre assistant, à la condition d'être inscrit sur la FMI comme arbitre assistant et arbitre supplémentaire. Si pour une raison quelconque le joueur assurant le rôle d'arbitre assistant ne rentre pas en cours de jeu, ce joueur sera considéré comme n'ayant pas participé à la rencontre.</p>